



Communauté de communes de la  
Plaine de l'Ain

# Rapport d'activités 2022

**Conseil de développement**  
de la Communauté de communes  
de la Plaine de l'Ain

<b>Le Conseil de développement .....</b>	<b>3</b>
Préambule.....	3
<i>La composition du Conseil de développement.....</i>	<i>3</i>
<i>Les modalités de travail .....</i>	<i>4</i>
<b>L'activité du Conseil de développement en 2022 .....</b>	<b>5</b>
<i>La mise en place de la dynamique de l'instance.....</i>	<i>5</i>
Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2022.....	5
<i>Les Assemblées plénières .....</i>	<i>5</i>
<i>Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement.....</i>	<i>6</i>
Le groupe culture / tourisme / éducation.....	6
Le groupe de travail mobilité / économie.....	6
Le groupe environnement .....	6
<i>Le travail sur le Projet de territoire .....</i>	<i>7</i>
<i>L'intervention des co-présidents devant le Conseil communautaire.....</i>	<i>7</i>
<i>Les appuis au Conseil de développement.....</i>	<i>7</i>
Les appuis politiques et techniques.....	7
Les appuis logistiques .....	8
Les appuis stratégiques et dans l'animation .....	8
<b>Analyse et perspectives.....</b>	<b>9</b>
<i>Evaluation des enjeux 2022.....</i>	<i>9</i>
<i>Les enjeux pour l'année 2023 .....</i>	<i>10</i>
<b>Annexes .....</b>	<b>10</b>

# Le Conseil de développement

## Préambule

Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est une instance participative qui permet un développement concerté du territoire, dans l'intérêt général de celui-ci et de ses habitants. Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, éducatifs, associatifs, scientifiques. Il a été institué par décision du conseil communautaire le 4 mars 2021.

Trois missions principales caractérisent le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain :

- Participer par ses avis à la construction des politiques locales dans le souci de l'intérêt général
- Proposer des avis sur les enjeux et les projets du bassin de vie de la Plaine de l'Ain
- Valoriser les approches citoyennes innovantes, transversales et plurielles

## La composition du Conseil de développement

Les membres ont été désignés par cooptation, c'est-à-dire que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain propose des personnalités pour composer les 6 collèges. Si elles acceptent, elles deviennent membres du Conseil de développement.

La parité et la représentation diversifiée sont obligatoires (article L5741-1 du *CGCT*), ce qui a conduit à la liste ci-dessous :

### Collège 1 Milieux économiques

Monsieur	MAISONNEUVE Pierre-Yves
Madame	KIRATI Belcem
Monsieur	BALTHAZARD Alexis
Monsieur	CHARIGNON Christian

### Collège 2 Milieux sociaux

Madame	HOHMANN Sophie
Madame	ROLLET Agnès
Monsieur	BUTAYE Patrice

### Collège 3 Milieux culturels

Monsieur	BIZERAY Daniel
Madame	GARIOUD Isabelle
Madame	MAUFFREY Danièle
Monsieur	MARMONNIER Gérard

### Collège 4 Milieux éducatifs

Madame	OLIVIER POULAIN Myriam
Monsieur	MISSILLIER Jean-Philippe

Madame	ROGER Christelle
Madame	PAGE Laetitia
Madame	MEYER Cindy

#### **Collège 5 Milieux scientifiques**

Monsieur	DALMAZ Patrick
Monsieur	DATRY Thibault
Monsieur	GILOTTE Philippe
Monsieur	GROSCLAUDE Gilbert
Monsieur	OUAIDA Bassam

#### **Collège 6 Milieux environnementaux**

Monsieur	FLEJOU Gérard
Monsieur	SARNELLI Frédéric
Madame	MELLET Fanny
Madame	BARTHE-MONNIER Tatiana

### **Les modalités de travail**

Les modalités de fonctionnement et l'organisation interne du Conseil de Développement ont été votées le 29 avril 2021 grâce à l'**adoption d'un règlement intérieur** (*voir document en annexe*).

Le Conseil de développement met en place une gouvernance démocratique avec :

- L'Assemblée plénière, organe de décision et d'orientation
- La co-présidence en charge de représenter l'instance et de préparer l'ordre du jour des plénières
- Les groupes de travail chargés de travailler sur les avis et les sujets portés par l'Assemblée plénière

# L'activité du Conseil de développement en 2022

## La mise en place de la dynamique de l'instance

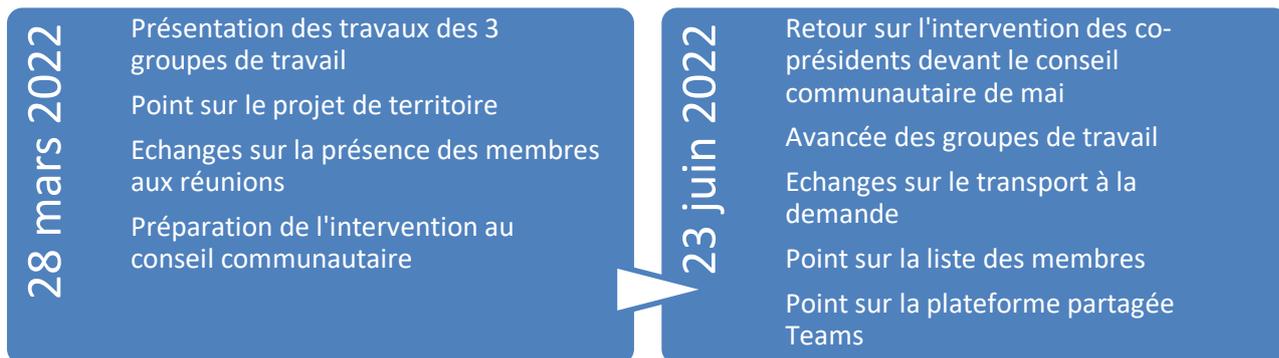
Le Conseil de développement de la Plaine de l'Ain a vu le jour en 2021. Ses modalités de fonctionnement et son organisation interne ont été votées le 29 avril 2021 grâce à l'adoption de son règlement intérieur.

En 2022, les groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises ce qui montre que la dynamique de l'instance lancée en 2021 tient et que les membres du conseil de développement continuent de s'impliquer, y compris entre les réunions de groupe.

### Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2022



## Les Assemblées plénières



## Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement

En 2021, le Conseil de développement s'est structuré en trois groupes de travail :

- Culture/ tourisme / éducation
- Mobilité / économie
- Environnement.

**Ces trois groupes ont continué d'exister et de se rencontrer tout au long de 2022.**

### Le groupe culture / tourisme / éducation

L'année 2022 a permis au groupe de travail culture d'avancer sur sa problématique : Comment faire un état des lieux de la pratique culturelle sur le territoire afin de la faire mieux connaître voire de l'enrichir ?



La première étape était de faire l'inventaire de l'offre culturelle sur le territoire afin de pouvoir en parler et comprendre les problématiques en jeu. Pour cela, le groupe de travail s'est fait accompagner d'une stagiaire à la CCPA recrutée dans le but de les aider à recenser les acteurs culturels du territoire. L'inventaire réalisé, les membres du groupe de travail ont analysé ces données, et ont dessiné la carte de l'offre du territoire : le territoire dispose d'une belle offre culturelle mais qui n'est pas assez connue des habitants.

L'année 2023 aura pour objectif de développer un outil numérique pour faire connaître l'offre culturelle sur le territoire à toutes et à tous.

### Le groupe de travail mobilité / économie

Après avoir écrit un avis sur le schéma cyclable du territoire en 2021, les membres de ce groupe de travail ont souhaité orienter leur réflexion autour de l'activité économique de la CCPA : comment maintenir voire développer l'activité économique malgré la limitation forte de l'artificialisation des sols ? Les rencontres ont été moins nombreuses en 2022 mais ont permis d'organiser une méthodologie : l'objectif est de mieux comprendre la loi Zéro Artificialisation Nette et l'activité économique du territoire en rencontrant Mme Arrigoni (responsable du service économie de la CCPA) et M. Premillieu (chef de projet SCOT BUCOPA) pour ensuite pouvoir réfléchir à des propositions. Ce sera le travail de 2023.

### Le groupe environnement

Après avoir travaillé en 2021 sur les 150 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, les membres ont défini 3 sujets à questionner :

- L'objectif de zéro déchet pour le territoire
- L'autonomie alimentaire
- La neutralité carbone.



Les échanges durant 2022 ont surtout porté sur les déchets. Durant l'année, les membres du groupe de travail ont rencontré les services et les élus de la CCPA, ont visité la déchetterie et la recyclerie

d'Ambérieu. Lors de ces rencontres et de ces visites, le groupe a été interpellé par le manque de signalétique et d'informations sur les déchets. C'est ce constat qui les a mené à proposer ces 7 améliorations :

- Communiquer sur le non-déchet
- Envisager un seul lieu déchetterie/matériauthèque/rénoverie/donnerie...
- Exemplarité de la CCPA sur les déchets (carafes d'eau, traiteur zero déchets...)
- Mettre en place une éco-conditionnalité sur les subventions de la CCPA
- Développer le compost individuel et collectif
- Améliorer les panneaux et la signalétique des déchetteries
- Faire communiquer le Conseil de développement sur cette thématique

Le travail va se poursuivre en 2023 et sera accompagné d'un travail sur une des autres thématiques ciblées : la neutralité carbone.

## Le travail sur le Projet de territoire

La CCPA a souhaité se doter d'un Projet de territoire pour définir avec l'ensemble des élus l'évolution de la communauté de communes.

Le Conseil de développement a été associé tout au long de la démarche - lors de plusieurs réunions spécifiques et pendant des points en Assemblées plénières. Les réunions ont commencé en 2021 et ont continué en 2022 : les groupes de travail culture et économie se sont réunis pour apporter leur vision thématique sur le document provisoire du Projet de territoire.

## L'intervention des co-présidents devant le Conseil communautaire

Le 12 mai, les 3 co-présidents ont assisté à un Conseil communautaire de la CCPA. Ils ont pu présenter le Conseil de développement puis chaque co-président a pu présenter le travail au sein de son groupe.

## Les appuis au Conseil de développement

### Les appuis politiques et techniques

Madame Josiane Canard, élue déléguée au Conseil de développement est très présente et a participé à l'ensemble des assemblées plénières et à deux réunions de groupes de travail.



En plus de la présence de Madame Canard, un appui est apporté par la présence aux Assemblées plénières ou à certaines réunions spécifiques d'élus ou d'agents de la CCPA qui s'impliquent régulièrement ou ponctuellement auprès du Conseil de développement.

- Monsieur Thierry Colin, Directeur Général des Services de la CCPA a été présent à une des deux assemblées plénières et à deux réunions de groupes de travail.
- De nombreux intervenants ont échangé avec le groupe de travail environnement durant l'année 2022 :
  - o Madame Sylviane Bouchard, élue communautaire à l'agriculture et à l'alimentation
  - o Madame Claire Labartette, chargée de mission PCAET alimentation et agriculture

- Madame Laetitia Decorte, Directrice des Services Techniques
- Madame Cynthia De Saint Léger, responsable du service des déchets
- Monsieur Olivier Demoulin, responsable Grands Projets
- Plusieurs ont travaillé avec les membres du groupe de travail culture :
  - Madame Marilyne Bottex, Vice-Présidente à la CCPA
  - Madame Lygeri Papagiannaki, coordinatrice culture et éducation artistique les a rencontrés à deux reprises
  - Madame Amandine Bertrand, chargée de communication et culture
  - Madame Chloé Chauvineau, stagiaire à la CCPA recrutée pour travailler spécifiquement sur le projet d'inventaire du groupe de travail culture

### **Les appuis logistiques**

Pour la préparation des réunions, le Conseil de développement bénéficie de l'aide de Céline Poirel – Assistante administrative d'accueil à la CCPA (ex : envoi des convocations, gestion des mails avec les membres, envoi des comptes-rendus...).

Pour son bon fonctionnement, le Conseil bénéficie également de la mise à disposition régulière de salles sur le territoire de la CCPA.

### **Les appuis stratégiques et dans l'animation**

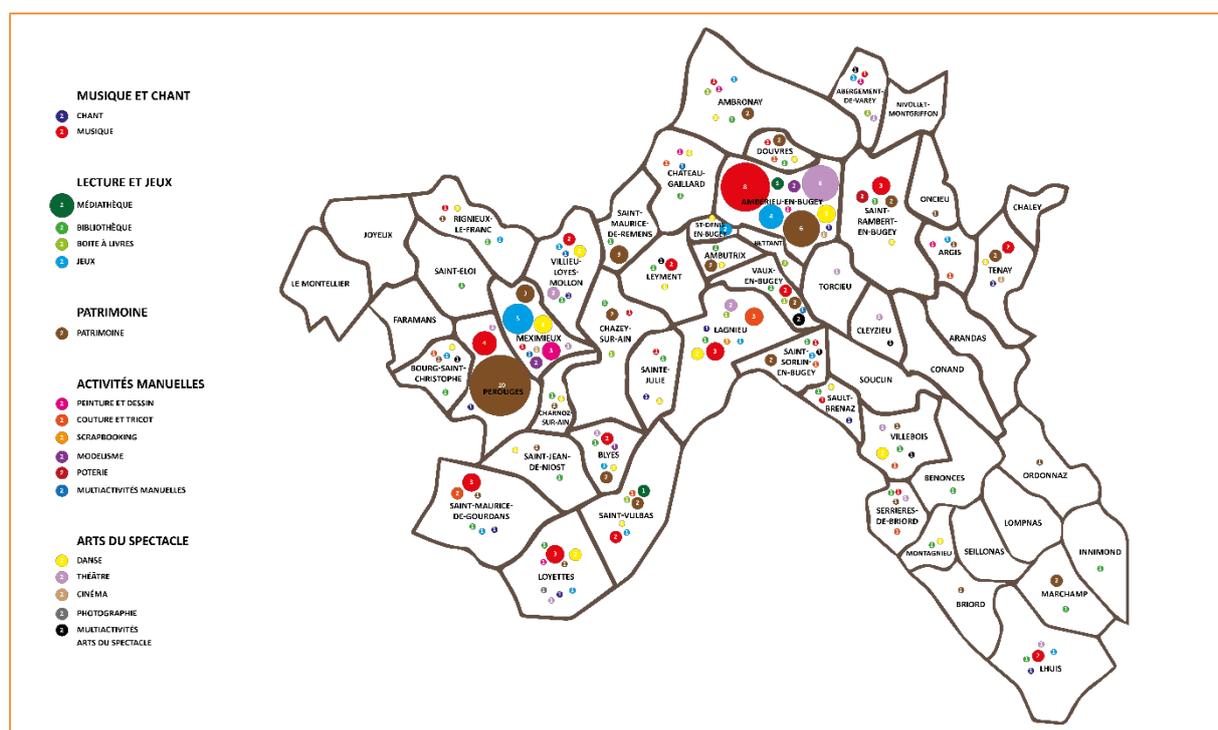
Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain bénéficie de l'aide d'un bureau d'études extérieur – Nalisse – chargé d'aider à la programmation et à l'animation des réunions du Conseil de développement.

# Analyse et perspectives

Il s'agit de la deuxième année du 1<sup>er</sup> mandat pour le Conseil de développement de la Plaine de l'Ain. Cette deuxième année montre une implication des membres du Conseil de développement avec des groupes de travail très actifs. L'année a permis à chacun des groupes de travail de structurer leur réflexion et d'avancer sur leurs thématiques respectives.

## Les livrables réalisés par le Conseil de développement en 2022

- Réunions des groupes de travail pour le projet de territoire
  - o Propositions de modifications pour mieux prendre en compte la culture et l'économie dans le Projet de territoire
- Réunions pour le groupe de travail mobilité / économie
- Réunions pour le groupe de travail environnement
  - o Propositions pour la thématique « objectif zéro déchet »
- Réunions pour le groupe de travail culture :
  - o Inventaire de l'offre culturelle avec visualisation des données par un outil cartographique



## Evaluation des enjeux 2022

- Consolider le travail du Conseil de développement, notamment à travers des productions des groupes de travail
    - o Chaque groupe de travail pourrait produire un écrit sur des propositions liées à son thème de travail
- ➔ OK, chaque groupe a écrit des propositions

- Développer l'information aux élus sur l'existence de cette instance
  - Inviter les 3 co-présidents à un conseil ou bureau communautaire par an
  - ➔ OK : les élus ont été informés à plusieurs reprises du travail du Conseil de développement et une présentation a été faite en Bureau communautaire. Au-delà des réunions, on ressent que les élus ont dorénavant une réelle connaissance de cette instance.
  - ➔ Pour l'inventaire culturel, la stagiaire a rencontré quasi toutes les communes et expliqué que le projet émanait du Conseil de développement.
  
- Apporter un éclairage différent et qualitatif pour alimenter les réflexions des élus
  - ➔ OK. A titre d'exemples :
    - Regard critique sur le Projet de territoire sous l'angle culturel
    - Propositions fortes sur le zéro déchet

### Les enjeux pour l'année 2023

- Apporter un débouché concret à certaines propositions du Conseil de développement
- Lancer de nouvelles saisines ou auto-saisines
  - Le groupe de travail Economie-Mobilité arrive sans doute aux termes de sa réflexion. Il serait bien de démarrer 1 à 2 nouvelles thématiques en 2023
- Fixer un agenda annuel pour les Plénières

## Annexes

- Règlement intérieur voté le 29 avril 2021
- Délibération du Conseil communautaire